

Développez vos projets culturels avec Europe Créative

relais culture europe

Soutenu par :

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNC

Cofinancé par l'Union européenne

Europe Créative MEDIA

En quoi consiste le programme ***Europe Créative*** *?*

Europe Créative est **le programme de financement de l'Union Européenne spécifiquement dédié aux secteurs culturels, créatifs et audiovisuels**, tous domaines confondus : spectacle vivant, patrimoine, arts visuels, musique, littérature, design, etc. Il vise à soutenir la coopération culturelle transnationale, la circulation des œuvres et des artistes, la création, l'innovation et la diversité culturelle.

Quels types de projets peuvent être financés ?
Le programme soutient principalement des projets de :

- Coopérations internationales entre organisations culturelles
- Mobilité des artistes et des professionnels de la culture
- Réseaux, plateformes
- Traduction littéraire, circulation des œuvres
- Actions de développement des publics
- Innovations numériques ou écologiques dans le secteur culturel

Pour qui ?

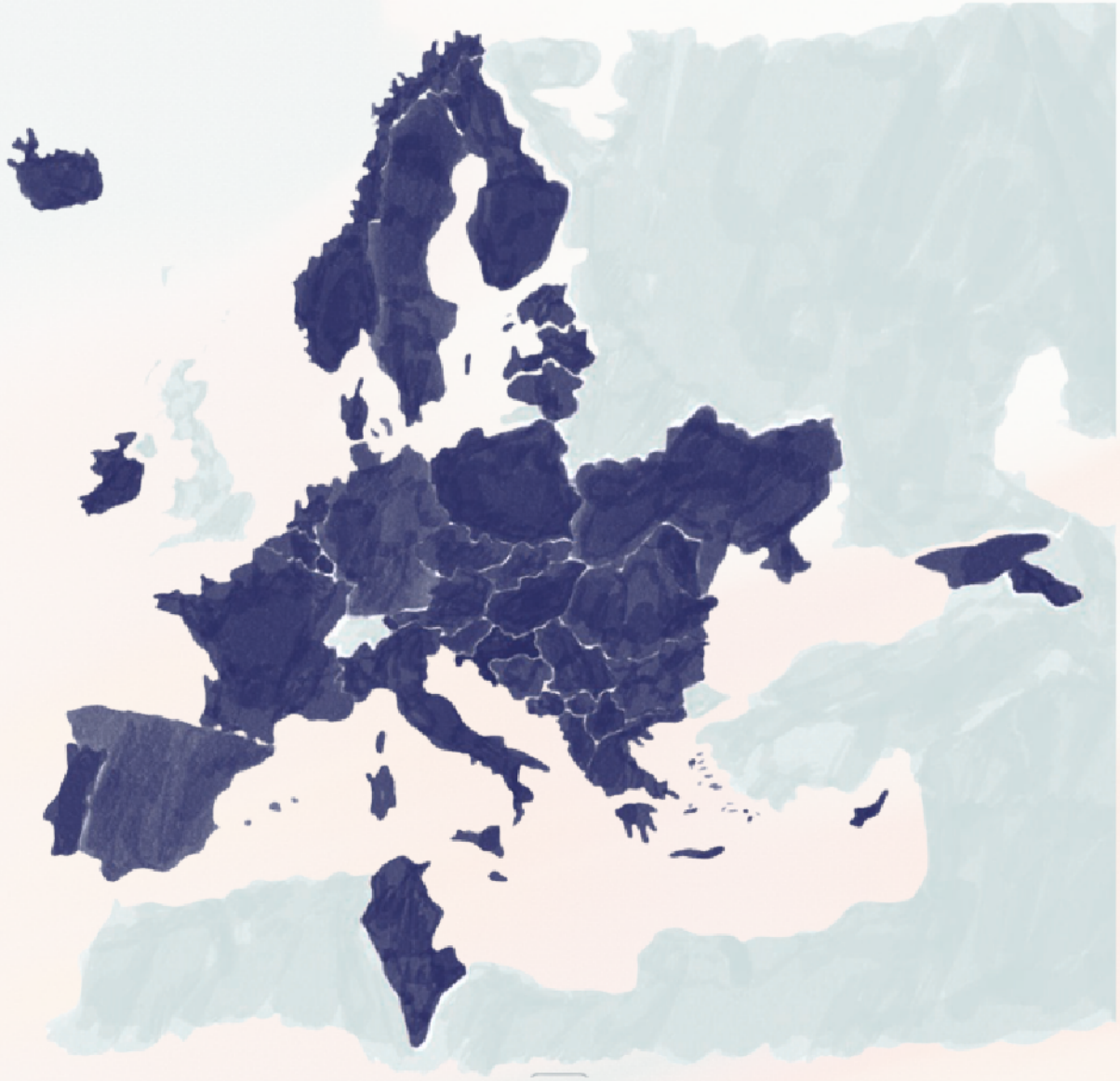
- Structures culturelles et créatives de tous types
- Consortia transnationaux (selon les appels)
- Artistes et professionnels (via certains dispositifs comme Culture Moves Europe)

Comment se découpe le programme ?
Il propose 3 volets :

- **Culture** : pour tous les champs culturels (spectacle vivant, musique, arts visuels, littérature, patrimoine, design, architecture, mode, etc.)
- **MEDIA** : pour l'audiovisuel, le cinéma et le jeu vidéo
- **Transsectoriel** : pour les secteurs de l'innovation et du journalisme

Qu'est-ce qui fait la spécificité du programme ?
Il s'agit du programme de référence de l'Union européenne pour la culture, la création et les échanges artistiques à l'échelle européenne. Si un projet repose sur des contenus artistiques, des partenariats culturels européens, ou la circulation d'œuvres, contactez-nous !

La liste des pays faisant parti du programme ***Europe Créative***



- **Les États membres de l'UE ;**
- **Les pays AELE, membres de l'Espace économique européen (EEE):** l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège
- **Les pays en voie d'adhésion, les pays candidats et les candidats potentiels** : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kosovo, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Ukraine
- **Les pays de la politique européenne de voisinage (PEV) :** Arménie, Moldavie, Tunisie
- **Les territoires d'outre-mers (régions ultrapériphériques (RUP)** et pays et territoires d'outremers (PTOM) des États membres de l'UE

relais culture europe

*Les bourses à la mobilité individuelle ou groupée - **Culture Moves Europe***

En quoi consiste l'appel à projets ?
Une **bourse de mobilité individuelle ou collective** permettant aux professionnels de la culture de développer un projet artistique ou culturel à l'international. Elle permet d'explorer, de créer, d'apprendre ou de se connecter dans un environnement européen différent du vôtre.

Pour qui ?
Artistes et **professionnels** de la **culture** résidant dans l'un des pays d'Europe Créative (les 27 de l'UE ainsi que les 13 pays partenaires, y compris les régions ultrapériphériques).

Pour faire quoi ?
- Type de mobilité :
  - **Individuelle** : 7 à 60 jours.
  - **Groupée** (2 à 5 pers.) : 7 à 21 jours (même projet, même destination, mêmes dates).

- **Une destination : Implique un partenaire international clé** (organisation, artiste ou lieu d'accueil).

- Chaque projet doit répondre à **au moins 2 objectifs** parmi les suivants :

1. **Créer** : Production d'une œuvre ou d'un projet inédit.
2. **Explorer** : Recherche artistique, travail sur de nouveaux concepts.
3. **Se connecter** : Développement de réseau, rencontre avec de nouveaux publics.
4. **Apprendre** : Acquisition de compétences auprès d'un expert ou dans un cadre non formel.

Quel budget ?
- Frais de déplacement : **à partir de 400 €**.
- Frais de séjour : **85 € par jour** (per diem).
- Suppléments (cumulables) :
  - Mobilité verte (train/bus) : + 400 €.
  - Outre-mer / Régions ultrapériphériques : + 175 €.
  - Famille : + 200 € (forfait unique).
  - Visa : + 120 € (vérifiez le montant exact selon l'appel, il varie parfois).
  - Accessibilité : calculé selon les besoins réels.

Où peut se faire la mobilité ?
Dans les **pays membres du programme Europe Créative** (liste complète sur le site officiel).

Quels délais ?
- Ouverture de l'appel : **octobre 2026**
- **Dépôt et sélection mensuel**
- Résultats et contrat : **sous 60 jours** après la clôture mensuelle.
- Réalisation : **dans les 6 mois suivant la signature du contrat.**

Comment postuler ?
1. Créer un compte sur le GAP (Goethe Application Portal).
2. S'inscrire en tant que "Individual" (ou "Organisation" selon votre statut juridique) et sélectionner l'appel "Individual Mobility Action".
3. Remplir le formulaire en anglais (les outils de traduction sont autorisés, le niveau de langue n'est pas un critère de sélection).
4. Soumettre avant la fin du mois en cours.

Vous voulez en savoir plus ?
- Rendez-vous sur notre site : http://relais-culture-europe.eu
- Consulter le site officiel du programme
- Découvrir le guide du candidat

Les aides pour les résidences - ***Culture Moves Europe***

En quoi consiste l'appel à projets ?
L'appel à hôtes de résidence apporte **un soutien financier aux personnes morales souhaitant accueillir des artistes et des professionnels de la culture** pour un projet de résidence.

Pour qui ?
Les personnes morales (**associations, ONG, organismes publics, fondations, entreprises, indépendants enregistrés**) basées dans un pays d'Europe Créative. Elles doivent avoir la capacité d'accueil nécessaire pour le projet.

Quels secteurs sont éligibles ?
Architecture, patrimoine culturel, design et mode, littérature, musique, arts du spectacle, arts visuels.

Pour quoi ?
Des résidences accueillant **1 à 5 artistes ou professionnels de la culture**. Tous les participants doivent être présents pendant toute la durée de la résidence.

Quelle durée ? (Hors jours de voyage)
- Courte: 21 à 31 jours
- Moyenne : 32 à 62 jours
- Longue : 63 à 90 jours

Comment ça marche ?
- Phase 1 : Dépôt de la demande décrivant le concept de la résidence, les objectifs (minimum 2), l'impact attendu et les pièces justificatives de la structure. L'hôte doit garantir un environnement de travail adapté et un mentorat (accompagnement professionnel).
- Phase 2 : Si la structure est sélectionnée, elle choisit ses résidents et complète la deuxième partie du dossier (carte d'information des résidents).

Les objectifs prioritaires (en choisir au moins 2) :
- **Créer :** Production d'une œuvre ou d'un projet inédit.
- **Explorer :** Recherche artistique, travail sur de nouveaux concepts.
- **Se connecter :** Développement de réseau, rencontre avec de nouveaux publics.
- **Apprendre :** Acquisition de compétences auprès d'un expert ou dans un cadre non formel.
- **Transformer :** Changement sociétal lié aux valeurs du Nouveau Bauhaus Européen.

Quel financement ?
La bourse soutient à la fois l'hôte et les résidents :
Pour l'hôte :
- Frais d'hébergement : **50 € / jour / résident.**
- Aide à l'accessibilité : **Forfait de 375 €, 675 € ou 1 200 € selon la durée**, pour les besoins spécifiques de la structure liés à l'accueil.

Pour chaque résident :
- Frais de séjour : **30 € / jour**.
- Frais de déplacement : **400 €** (distance < 5 000 km) ou 800 € (≥ 5 000 km).
- Suppléments : Mobilité verte (+ 400 €), Outre-mer (+ 175 €), Famille (+ 200 €), Visa (+ 120 €).
- Soutien à l'accessibilité : Montant fixe selon la durée ou aide personnalisée (interprétation en langue des signes, etc.).

Calendrier et candidature
- Ouverture de l'appel : octobre 2026
- Où postuler : Portail Goethe Institut (GAP).
- Résultats Phase 1
- Sélection des résidents Phase 2
- Plus d'information lors de l'ouverture de l'appel

Pièces à fournir (Phase 1) :
- Justificatif d'existence juridique de la structure.
- Portfolio ou rapport d'activité de la structure.
- CV courts des mentors.

Vous voulez en savoir plus ?
- Rendez-vous sur notre site : http://relais-culture-europe.eu
- Lire le site officiel du programme
- Découvrir des tutos vidéos

relais culture europe

L'appel **Coopération**

En quoi consiste l'appel à projets ?
Cet appel soutient **des projets de coopération transnationale** favorisant **la création, la circulation des œuvres et des artistes en Europe**, ainsi que l'innovation dans les secteurs culturels et créatifs (SCC).

Pour qui ?
Toutes les organisations des secteurs culturels et créatifs (musique, spectacle vivant, patrimoine, arts visuels, etc.), qu'elles soient publiques, privées, commerciales ou non lucratives.

Pour quel type de projets ?
Il s'agit de projets de **coopération à moyen terme (jusqu'à 4 ans)** permettant d'**expérimenter de nouvelles pratiques, de renforcer les compétences professionnelles** et de **développer des modèles reproductibles à l'échelle européenne**.

En quoi consiste les partenariats dans cet appel ?
- Les projets sont portés par **un réseau d'organisations** (un coordinateur et des partenaires) issus de plusieurs pays européens.
- Le partenariat doit être **équilibré** et rassembler les **expertises nécessaires**.
- **Des structures hors secteur culturel** (technologie, social, environnement) **peuvent rejoindre le projet** si leur expertise est pertinente.

Quels sont les conditions d'éligibilité ?
- Pour le **coordinateur** : Doit avoir une existence juridique d'au moins 2 ans au moment du dépôt.
- Pour les **partenaires** : Pas de durée minimale d'existence requise.

Combien de partenaires faut-il ?
- Petite échelle : **Minimum 3 organisations** provenant de 3 pays éligibles différents.
- Moyenne échelle : **Minimum 5 organisations** provenant de 5 pays éligibles différents.
- Grande échelle : **Minimum 10 organisations** provenant de 10 pays éligibles différents.

Quel financement ?
L'Europe finance une partie du budget total, le reste doit être complété par les partenaires (fonds propres, mécénat, autres subventions publiques).
- Petite échelle : **Jusqu'à 200 000 €** (maximum 80 % du budget total).
- Moyenne échelle : **Jusqu'à 1 000 000 €** (maximum 70 % du budget total).
- Grande échelle : **Jusqu'à 2 000 000 €** (maximum 60 % du budget total).

Durée maximale du projet ?
48 mois.

Où cela se passe-t-il ?
Dans les pays participant au programme Europe Créative (les 27 pays de l'UE et 14 pays partenaires, incluant les régions ultrapériphériques).

Comment postuler ?
1. Créer un compte sur le portail de la Commission Européenne pour obtenir votre code PIC (Participant Identification Code).
2. Remplir le formulaire en ligne sur le portail Funding & Tenders. La rédaction peut se faire dans l'une des langues officielles de l'UE (l'anglais est toutefois recommandé pour faciliter l'évaluation par les experts internationaux).
3. Le dossier peut être modifié jusqu'à la validation finale avant l'heure limite.

Vous voulez en savoir plus ?
- Contactez le bureau Europe Créative France au sein du Relais Culture Europe pour un accompagnement personnalisé
- Rendez-vous sur la plateforme EU Funding & Tenders Portal

relais culture europe

L'appel **Circulation des oeuvres littéraires**

En quoi consiste l'appel à projets ?
L'appel Circulation des œuvres littéraires européennes soutient **la traduction, la publication, la distribution et la promotion d'œuvres de fiction** (romans, poésie, BD, littérature jeunesse, etc.).
Les objectifs sont de **renforcer la diversité littéraire, encourager la traduction depuis des langues moins répandues et soutenir l'ensemble de la chaîne du livre**.

Pour qui ?
Organisations publiques ou privées (**éditeurs, maisons d'édition**) établies dans un pays participant au programme Europe Créative.
Les candidats doivent justifier d'**une existence légale d'au moins 2 ans** et d'une expérience solide dans le secteur du livre.

Quelles activités sont éligibles ?
- **Traduction** : Traduction d'œuvres de fiction d'une langue source vers une langue cible (souvent vers une langue moins répandue).
- **Promotion & Distribution** : Organisation d'événements, foires du livre, rencontres avec les auteurs, stratégies numériques.
- **Vente de droits** : Exportation et cession de droits de traduction en Europe et au-delà.

Quelle échelle pour votre projet ?
Le projet peut être porté par une structure seule ou un consortium d'éditeurs.

Échelle	Nombre de livres min.	Subvention max.	Taux de cofinancement
Petite	5 livres	100 000 €	Jusqu'à 60%
Moyenne	11 livres	200 000 €	Jusqu'à 60%
Grande	21 livres	300 000 €	Jusqu'à 60%

Note : **La durée maximale du projet est de 36 mois.**

Comment postuler ?
- Obtenez votre identifiant unique (Participant Identification Code) sur le portail de la Commission Européenne.
- Remplissez le formulaire sur le portail Funding & Tenders.
- Vous pouvez rédiger dans l'une des 24 langues officielles de l'UE, bien que l'anglais soit recommandé pour l'évaluation.

Vous voulez en savoir plus ?
- Contactez le bureau Europe Créative France au sein du Relais Culture Europe pour un accompagnement personnalisé
- Rendez-vous sur le site officiel du programme

relais culture europe

L'appel **GreenBeat Nexus**

En quoi consiste l'appel à projets ?
GreenBeat Nexus est un projet cofinancé par l'Union européenne dans le cadre de l'initiative Music Moves Europe, qui vise à **accélérer la transition écologique de l'écosystème musical européen**, en cohérence avec le Green Deal européen. Le projet cherche à **intégrer la durabilité comme principe central et transversal à tous les niveaux des actions liées à la musique**
(initiatives de terrain, éducation musicale, festivals, tournées, streaming, etc.). Concrètement, il redistribuera des financements à des tiers via plusieurs appels à projets en cascade.

Pour qui ?
Les critères d'éligibilité des bénéficiaires (statut juridique, pays, taille de structure) seront communiqués à l'ouverture de l'appel. Le dispositif s'adresse **aux acteurs du secteur musical basés dans les pays du programme Europe Créative**.

Quels secteurs sont éligibles ?
Le secteur musical dans son ensemble : initiatives de terrain, musique amateur et communautaire, éducation et formation musicale, grands événements musicaux, festivals, tournées, ainsi que les aspects de durabilité liés au streaming et aux nouvelles technologies.

Comment ça marche ?
Le dispositif se déroule en trois appels à projets successifs répartis jusqu'en 2029. Un Network of Green Specialists apportera un mentorat sur mesure aux structures soutenues. **Le premier appel est attendu pour décembre 2026**.

Pour quoi ?
Chaque appel soutiendra des projets autour de trois thématiques complémentaires :

- **Initiation of Greening** → pour les organisations qui démarrent leur transition écologique (diagnostics de durabilité, outils de gouvernance, premières actions vertes).
- **Optimization of Greening** → pour celles ayant déjà engagé leur transition et souhaitant l'approfondir, innover, ou traiter les enjeux de justice climatique et de déséquilibres régionaux.
- **Empowering the music ecosystem to implement and inspire systemic change** → pour des initiatives ambitieuses visant un changement systémique au-delà du secteur musical (solutions transposables, coopération intersectorielle, plaidoyer).

Quel financement ?
Le projet allouera **3 600 000 € de soutien financier à au moins 60 projets**, via 3 appels à projets. Les montants par projet ne sont pas encore publiés.

Calendrier et candidature
- Date d'ouverture du 1er appel : **décembre 2026** (annoncée, non confirmée à ce jour).
- Où candidater : portail dédié sur greenbeatnexus.eu/open-call (page « bientôt disponible »).

Vous voulez en savoir plus ?
- Site officiel : greenbeatnexus.eu
- GreenBeat Nexus est porté par un consortium composé d'INOVA+ (Portugal), l'European Music Council (Allemagne), The Green Room (France), On the Move (Belgique) et KEA European Affairs (Belgique). Emc-imc

L'appel **Perform Europe**

En quoi consiste l'appel à projets ?
Perform Europe est un projet cofinancé par l'Union européenne **dédié aux tournées transnationales dans le secteur du spectacle vivant.** Le consortium en charge de Perform Europe a lancé son troisième appel à projets pour soutenir des **propositions de tournées innovantes dans les 41 pays participant à Europe Créative**.

Pour qui ?
Tous les professionnels indépendants et organisations du secteur des arts du spectacle légalement établis dans l'un des 41 pays participant à Europe Créative. Les candidatures doivent être soumises par des partenariats composés **d'au moins trois partenaires issus de trois pays différents participant à Europe Créative**.

Quels secteurs sont éligibles ?
Cirque, danse, arts de la rue, performance, marionnettes ou théâtre
⚠️ La musique live et l'opéra sont exclus.

Quelle durée ?
Les projets retenus **réaliseront leur tournée entre le 1er mars 2027 et le 31 janvier 2028**.

Vous cherchez des partenaires ?
Les candidats peuvent utiliser la plateforme de mise en relation Perform Europe, **un outil réunissant plus de 2 300 professionnels et organisations issus de 41 pays**.

→ **Outil de matchmaking** : Perform Europe Matchmaking

Les objectifs prioritaires
L'appel invite les consortiums à soumettre des projets structurés autour de deux axes majeurs :

- **Inclusion et diversité ;**
- **Lutte contre le changement climatique**.

Les candidats doivent désigner l'un de ces deux axes comme priorité principale, tout en intégrant des actions concrètes liées au second. Il est **fortement conseillé de dépasser les coopérations de simple proximité frontalière** (ex. France-Belgique, France-Allemagne, France-Espagne), **une attention particulière étant accordée aux initiatives impliquant des territoires ou communautés sous-représentés**.

Quel financement ?
Les partenariats peuvent solliciter une subvention dans l'**une de trois catégories : 15 000 €, 25 000 € ou 55 000 €**.

Un financement complémentaire de 5 000 € maximum peut être demandé pour soutenir en autre des aspects d'accessibilité et d'empreinte carbone (top-ups / bonus).

Calendrier et candidature

- Date limite de dépôt : **22/10/2026**
- Où postuler : performeurope.eu/open-call

Pour aller plus loin

Relais Culture Europe - Bureau Europe Créative France

Notre mission de service public est de **soutenir les pratiques culturelles en Europe, via le développement de projets, de réseaux, de coopération et de recherche**, entre acteurs engagés ou souhaitant s'engager sur ces questions.

Nous vous accompagnons pour :

- Trouver des partenaires en Europe
- Mettre en valeur vos compétences ou vos expertises
- Explorer les dynamiques de coopération européenne
- Créer une vision commune autour d'un projet
- Comprendre et décrypter les appels et leurs enjeux
- Comprendre le contexte européen
- Mettre en place une gouvernance équitable
- Connecter les enjeux locaux et européens

Pour cela, nous mettons en place :

- Des temps d'échange de pairs à pairs et des sessions de matchmaking
- Des sessions de décryptage des appels et des priorités en amont
- Des ateliers collectifs et sessions de questions réponses
- Des rendez-vous individuels de relecture de dossier
- Des kits de compréhension des dossiers et de la plateforme Funding and Tenders

Vous souhaitez en savoir plus sur :

- Nos appels à projets ?
- Notre accompagnement ?
- Nos sessions d'information pour vous préparer aux appels à projets ?
- Nos offres de formation ?

Rendez-vous sur notre site et **contactez-nous** pour en savoir plus : https://www.relais-culture-europe.eu

relais culture europe



Quel programme de financement européen pour mon projet culturel ?

relais culture europe

Soutenu par :

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNC

Cofinancé par l'Union européenne

Europe Créative MEDIA

Le programme **CERV (Citizenship, Rights, Equality & Values)**

En quoi consiste le programme ?
CERV soutient des projets qui font vivre les valeurs de l'Union Européenne : **démocratie, droits fondamentaux, égalité et mémoire**. Il finance des initiatives qui favorisent **le dialogue citoyen, l'inclusion et la diversité à travers la culture et l'engagement civique**.

Pour qui ?
- Secteur public : **Collectivités territoriales, organismes éducatifs.**
- Secteur privé non lucratif : **ONG, associations, fondations.**
- Secteur culturel : **Musées, lieux de mémoire, festivals, compagnies artistiques travaillant sur l'impact social ou mémoriel.**

Quels sont les 4 volets du programme ?
1. **Valeurs de l'Union** : Protection et promotion des droits et de l'État de droit.
2. **Égalité, Droits et Égalité de genre** : Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité.
3. **Engagement et participation des citoyens** : Mémoire européenne et projets de citoyenneté active (jumelages, réseaux de villes).
4. **Daphné** : Prévention et lutte contre les violences sexistes et domestiques.

Quels pays font parti du programme ?
Les **27 pays de l'UE et des pays associés** (Islande, Liechtenstein, Norvège, et certains pays candidats à l'adhésion).

Que finance le programme ?
Le programme CERV offre l'un des meilleurs taux de soutien de l'UE : jusqu'à 90 % du montant total du projet.
- Montant moyen : **Entre 75 000 € et 1 000 000 €** selon l'ampleur du partenariat.
- Types de subventions :
  - Subventions de projets (Action Grants) : Financement ponctuel pour des activités concrètes (le cas le plus fréquent).
  - Cascading Grants : Fonds redistribués par de grandes organisations à de plus petites structures locales.
  - Subventions de fonctionnement (Operating Grants) : Soutien annuel aux structures dont l'existence même sert les objectifs de l'UE.

Nos conseils pratiques pour les acteurs culturels :
- **L'art comme outil** : La dimension artistique doit être un vecteur pour traiter de sujets citoyens ou mémoriels.
- **Inclusion** : Mettez en avant la participation active des publics (co-création, débats).
- **Dimension Européenne** : Les partenariats doivent être variés et représentatifs de la diversité de l'UE.

Comment postuler ?
1. Obtenir votre identifiant PIC sur le portail de la Commission Européenne.
2. Remplir le dossier sur le portail Funding & Tenders.
3. Rédaction possible dans toutes les langues de l'UE (anglais conseillé).

Où s'informer ?
- En France : Le point de contact national
- Pour les projets à l'intersection de la culture et de la citoyenneté, contactez le Relais Culture Europe.

Le programme ***Erasmus+***

En quoi consiste le programme ?
Erasmus+ dépasse largement le cadre des étudiants universitaires. Il soutient **des projets de mobilité et de coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport**. Pour le secteur culturel, c'est un levier puissant pour former ses équipes ou collaborer sur des projets pédagogiques.

Quels sont les deux types d'actions principales ?
- Action Clé 1 (KA1) - **Mobilité individuelle** : Stages, observations professionnelles (job shadowing), visites d'étude ou formations pour les professionnels de la culture et les apprenants.
- Action Clé 2 (KA2) - **Coopération entre organisations** : Partenariats européens pour développer des outils innovants, échanger des bonnes pratiques ou créer des réseaux.

Pour qui ?
- Structures culturelles : **Compagnies, festivals, centres d'art, musées, bibliothèques, écoles de musique/danse**.
- Établissements : **Écoles, universités, centres de formation professionnelle (CFA)**.
- Publics : **Artistes, médiateurs, administrateurs, jeunes (13-30 ans), bénévoles.**

Quels secteurs clés sont concernés ?
- **Enseignement scolaire** : Pour les projets liés aux écoles (maternelle au lycée).
- **Enseignement supérieur** : Universités et écoles supérieures d'art.
- **Formation professionnelle** : Pour les apprentis et les professionnels en formation continue.
- **Éducation** des **adultes** : Pour toute structure proposant de l'apprentissage non formel (médiation culturelle, éducation populaire).
- **Jeunesse** : Échanges de jeunes et mobilité des travailleurs de jeunesse.

Quels pays font parti du programme ?
- Les 27 pays de l'UE ; des pays associés (Macédoine du Nord, Serbie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie) ; certaines actions sont ouvertes aux pays partenaires dans le monde entier.

Que finance le programme ?
Le soutien financier est calculé sur la base de forfaits (barèmes unitaires) couvrant : le transport (avec bonus pour la mobilité verte), l'hébergement et la restauration, les frais d'organisation du projet, le soutien linguistique et l'inclusion (besoins spécifiques).

Nos conseils pratiques pour les acteurs culturels :
- **L'art comme outil** : La dimension artistique doit être un vecteur pour traiter de sujets citoyens ou mémoriels.
- **Inclusion** : Mettez en avant la participation active des publics (co-création, débats).
- **Dimension Européenne** : Les partenariats doivent être variés et représentatifs de la diversité de l'UE.

Comment postuler ?
- Obtenir votre identifiant (Code PIC ou OID) sur la plateforme de la Commission européenne.
- Déposer le dossier auprès de l'agence nationale.
- Généralement deux sessions de dépôt par an (février/mars et octobre).

Où s'informer ?
- Contactez l'Agence Erasmus+ France / Jeunesse et Sport (Paris).
- Pour les projets à l'intersection des sujets avec la culture, contactez le Relais Culture Europe.

Tableau récapitulatif des programmes de financements existants

Le programme	***Objectif principal***	***Types de projets financés***	***Pour qui ?***
Europe Créative	Soutenir la culture, la création et la diversité artistique en Europe	Coopérations culturelles, création, circulation d'artistes/ œuvres, développement des publics, innovations culturelles	Structures culturelles, artistes, réseaux
Erasmus+	Développer les compétences, la formation et la mobilité en Europe	Mobilités, partenariats éducatifs, échanges de jeunes, pédagogie, sport	Établissements éducatifs, associations jeunesse, collectivités, groupes de jeunes
Horizon Europe	Financer la recherche et l'innovation scientifique et technologique	Projets de recherche, innovations, expérimentations, MSCA, infrastructures	Universités, centres de recherche, entreprises innovantes, ONG
CERV	Promouvoir la citoyenneté, l'égalité et les valeurs de l'UE	Démocratie, participation citoyenne, droits fondamentaux, mémoire européenne	Associations, collectivités, ONG, institutions citoyennes
Interreg	Renforcer la coopération entre territoires européens, surtout frontaliers	Développement local, tourisme, culture, mobilité, projets territoriaux transfrontaliers	Collectivités, agences de développement, institutions publiques, associations
Fonds structurels (FEDER, FSE+, etc.)	Développer les territoires, l'emploi et la transition numérique/ écologique	Infrastructures, projets économiques, inclusion, emploi, investissements locaux	Collectivités, associations, entreprises, territoires